

# Les surfaces en herbe

*[Surfaces toujours en herbe dans les Hauts-de-France]*

Les surfaces en herbe sont relativement peu fréquentes dans la région Hauts-de-France et ne représentent que 14 % des surfaces agricoles utilisées (environ 9 % du territoire régional), avec de grosses disparités régionales (ex-Picardie 10,7 % et ex-Nord - Pas-de-Calais 19,8 % de la SAU). Toutefois, ces étendues variées (prairies\* permanentes ou temporaires) rendent de nombreux services écosystémiques\* : support de biodiversité, pollinisation, alimentation des animaux d'élevage, préservation de la ressource en eau, limitation de l'érosion des sols, stockage de carbone, qualité des paysages, etc. La baisse de 4,5 % des surfaces en prairies permanentes entre 2010 et 2017 reste modérée en comparaison de la régression enregistrée depuis les années 1970 (-54 %).

## Contexte

Le maintien de surfaces enherbées présente de nombreux intérêts environnementaux : elles favorisent la biodiversité en surface (oiseaux, plantes, etc.) mais aussi dans le sol (lombrics, insectes, etc.), protègent les sols de l'érosion et contribuent à améliorer la qualité de l'eau. Ce maintien est encadré depuis 2015 par la Politique Agricole Commune (PAC) dans le cadre des « paiements verts », l'un des trois critères du verdissement visant la protection des prairies ou pâturages permanents. Les deux autres critères sont la diversité d'assolement\* et le maintien de surfaces d'intérêt écologique (SIE).

Une prairie est dite permanente quand l'herbe ou d'autres plantes fourragères herbacées prédominent depuis cinq années révolues ou plus.

Le critère du verdissement relatif aux prairies permanentes comporte deux composantes :

- la protection des prairies et pâturages permanents dits sensibles qui sont définis au niveau départemental (ce point n'est pas abordé dans le présent document) ;
- le suivi au niveau régional de la part des surfaces en prairies ou pâturages permanents dans la surface agricole utile (SAU), pour éviter une dégradation.

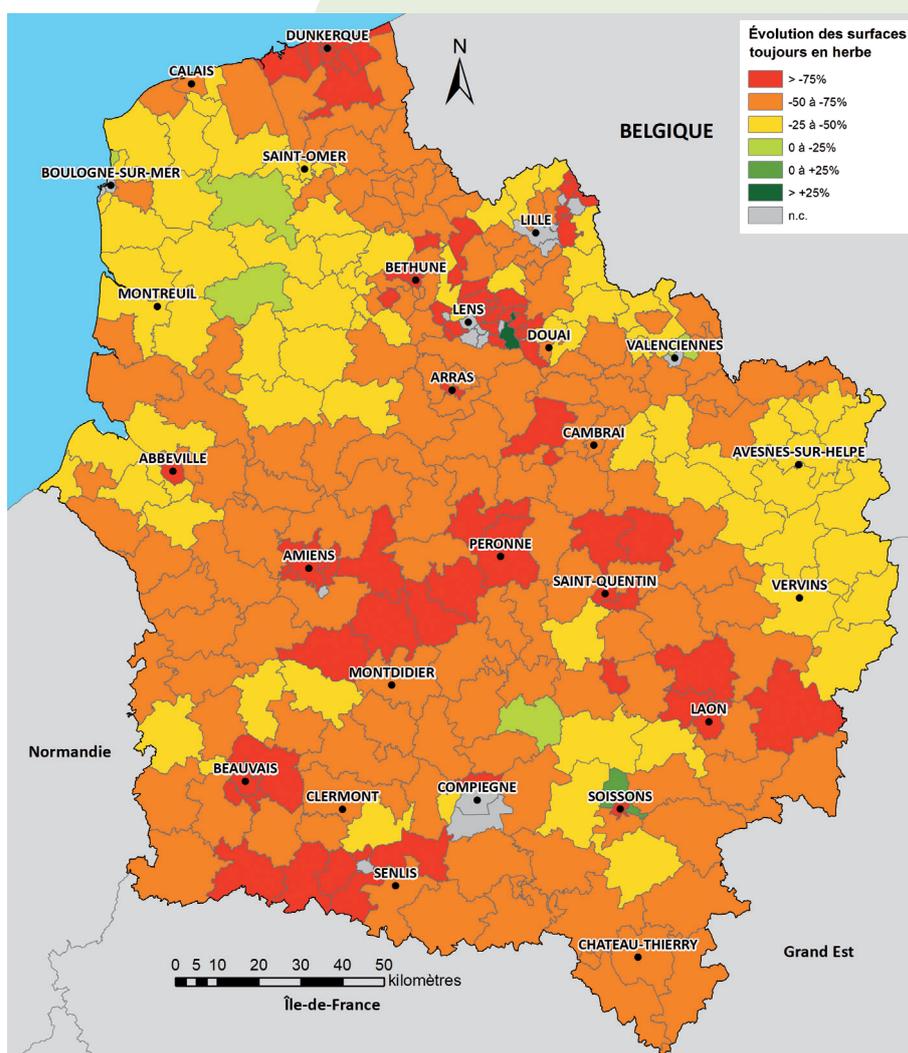
Entre 1970 et 2010, ce sont plus du quart des écosystèmes\* prairiaux français qui ont disparu<sup>1</sup>. Il convient donc de préserver les espaces enherbés régionaux notamment par le maintien des activités d'élevage à l'herbe.

## Méthode

Le Ministère en charge de l'agriculture a réalisé des recensements agricoles sur l'ensemble du territoire de la métropole en 1970, 1979, 1988, 2000 et 2010. Les données sont disponibles en ligne sur Agreste, le site des statistiques agricoles<sup>2</sup>. La série statistique est complétée annuellement par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Hauts-de-France pour la période 2014-2018 avec les Mementos de la statistique agricole<sup>3</sup>. Le Registre parcellaire graphique (RPG), base de données géoréférencées, administrée par l'Agence de services et de paiement (ASP), est utilisé pour la gestion annuelle des aides européennes à la surface et fournit une représentation exhaustive des surfaces bénéficiant des aides compensatoires du premier pilier et des aides à l'hectare du

deuxième pilier de la PAC. Il est renseigné chaque année sur la période 2010 - 2017 à l'échelle de la métropole par les agriculteurs. Il permet l'identification de 6 millions d'îlots culturaux (ensembles de parcelles agricoles contiguës délimitées par des éléments permanents du paysage) représentant 27 millions d'hectares. Pour chaque îlot, le RPG décrit notamment l'occupation du sol (surface et classe de culture) et des caractéristiques de l'exploitation. L'étude a été menée à l'échelle des communes des Hauts-de-France avec le millésime 2017 du RPG. Seuls les îlots déclarés en prairies permanentes et en prairies temporaires ont été retenus, les landes et estives ne sont pas retenues car ce sont essentiellement des zones fourragères en milieux montagnoux.

## Résultats



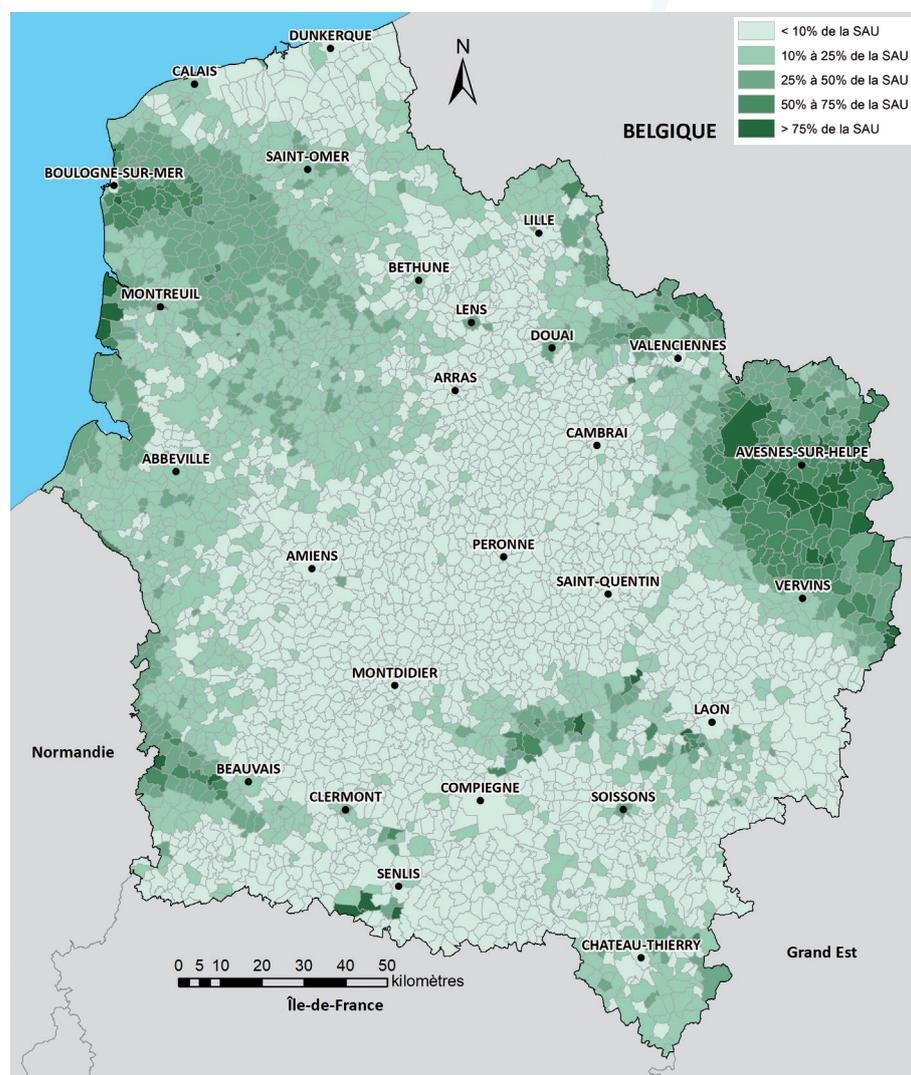
Évolution des surfaces toujours en herbe comptabilisées lors des recensements agricoles de 1970 à 2010 par canton [découpage cantonal valable avant 2015] (Source : AGRESTE 2019)

Les Hauts-de-France s'inscrivent nettement dans une tendance de régression des surfaces toujours en herbe (STH) comme le montrent les chiffres des statistiques agricoles entre 1970 et 2018 avec la perte de 54 % des STH (633 650 ha en 1970 ; 289 560 ha en 2018).

En 2017, les Hauts-de-France comptent 300 000 ha de surfaces enherbées déclarées selon le Registre parcellaire graphique (RPG), soit un peu plus de 9 % du territoire. Les prairies permanentes représentent 92 % des surfaces toujours en herbe de la région (soit 277 000 ha), les

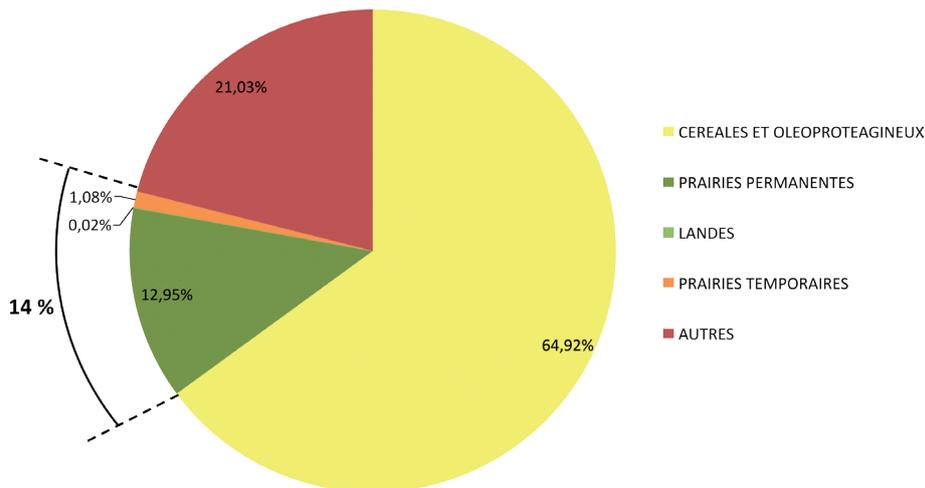
8 % restants sont composés des prairies temporaires (à hauteur de 23 000 ha). Ces surfaces en herbe sont notamment présentes dans le Boulonnais, l'Avesnois-Thiérache et la boutonnière du pays de Bray, et participent, avec les haies, à la création de paysages bocagers\* (voir fiche *Éléments paysagers favorables à la biodiversité en zone agricole*). Ailleurs, les paysages d'open-field\* sont prépondérants (65 % de cultures de céréales et oléoprotéagineux) et marquent profondément des territoires comme le Cambrésis, le Saint-Quentinois et le plateau picard.

Part des surfaces en herbe (prairies permanentes et temporaires) dans les Surfaces agricoles utiles communales recensées dans le RPG des Hauts-de-France en 2017 (Source : Registre parcellaire graphique 2017)



Même si la tendance nationale est à la baisse, la région reste nettement en retrait avec proportionnellement trois fois moins de surface en herbe que la France métropolitaine. Ainsi, dans les Hauts-de-France, la part de surfaces en herbe ne représente

que 14 % de la SAU régionale en 2017 alors que le dernier taux calculé en 2010 au niveau national atteignait 42%<sup>4</sup>. Entre 2010 et 2017, les surfaces régionales de prairies permanentes ont diminué de 4,5 %.



## Ce qu'il faut en penser

Si les pertes sont finalement limitées aujourd'hui, c'est que les Hauts-de-France ont déjà payé un lourd tribut par le passé. Plus de la moitié des surfaces enherbées ont déjà disparu au cours des 50 dernières années pour de multiples raisons. D'après l'occupation des sols Corine Land Cover, entre 1990 et 2018, les principales causes sont la réaffectation des terres à d'autres pratiques agricoles (-44 343 ha) du fait d'une tendance à la régression des élevages à l'herbe, puis l'artificialisation\* (-7 005 ha) et enfin l'abandon de terres agricoles qui, à terme, s'embroussaillent (-1 121 ha) (voir fiche [Occupation du sol](#)).

Si les prairies présentent de forts atouts pour l'environnement, les pratiques agricoles s'en détournent aujourd'hui massivement en région.

En Hauts-de-France, c'est principalement l'activité d'élevage qui contribue fortement à la préservation de ces surfaces enherbées pérennes. Elles abritent des activités agricoles de pâturage et de fauche, nécessaires pour l'alimentation des animaux (bovins, ovins, caprins...).

Le maintien des prairies permanentes est encadré par différentes réglementations, au titre de la PAC et du Code de l'environnement\* notamment. Cependant, malgré un durcissement de ces réglementations ces dernières années, les surfaces en prairies permanentes régressent toujours en Hauts-de-France.

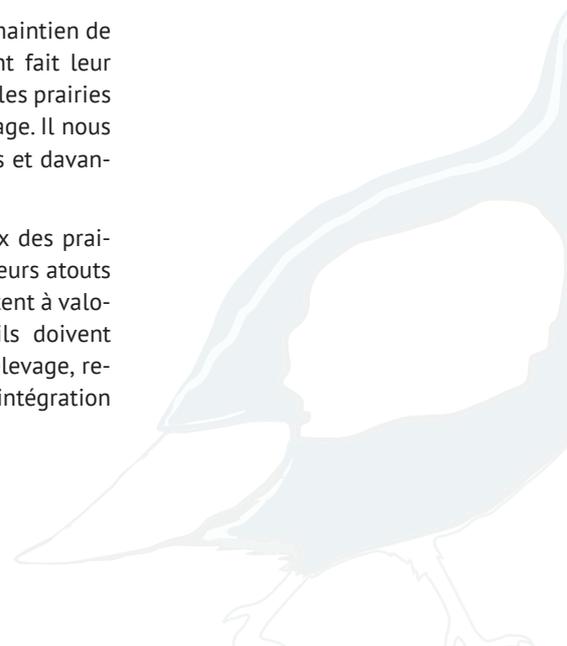
Pourtant, leur intérêt agricole reste important ; elles constituent une source d'alimentation pour le bétail et favorisent l'autonomie fourragère des exploitations agricoles. Avec différentes techniques de pâturage, les prairies peuvent permettre une autonomie alimentaire importante aux élevages, et donc plus de résilience. Il existe plusieurs exemples d'agriculteurs des Hauts-de-France qui pratiquent ces techniques de pâturage et qui en sont très satisfaits.

La valorisation économique des prairies par l'élevage peut donc être démontrée à travers des exemples et des projets d'exploitation divers et variés.

Certaines prairies sont également valorisées par des activités de fauche pour la production de foin à destination de filières telles que les haras ou les animaux de compagnie.

Pour finir, des programmes de maintien de l'élevage en zones humides ont fait leur preuve en région, en remettant les prairies au cœur de la gestion de l'élevage. Il nous faut capitaliser sur ces modèles et davantage les diffuser

Si les atouts environnementaux des prairies ne sont plus à démontrer, leurs atouts pour l'agriculture régionale restent à valoriser. Pour cela, plusieurs outils doivent être mobilisés : le conseil en élevage, relais essentiel favorisant la réintégration



de prairies dans le système d'exploitation, les aides financières permettant de rémunérer un maintien des prairies dans de bonnes conditions (aides de la PAC et autres dispositifs régionaux), la communication et les échanges entre agriculteurs. La connaissance de la biodiversité prairiale et les services qu'elle rend à l'agriculture doit aussi être améliorée.

De la mobilisation de ces outils dépendent l'image véhiculée par les prairies et la conservation, à long termes de ces surfaces riches en patrimoine naturel et qui rendent de nombreux services écosystémiques.

## En savoir plus

<sup>1</sup><https://agriculture.gouv.fr/quelle-evaluation-economique-pour-les-services-ecosystemiques-rendus-par-les-prairies-en-france>

<sup>2</sup>Agreste : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>

<sup>3</sup>Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Hauts-de-France : <http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/Le-memento-de-la-statistique>

<sup>4</sup>Bonnet, X. & al., 2013. Les prairies permanentes : évolution des surfaces en France - Analyse à travers le Registre parcellaire graphique. Études & documents | n° 96 | Novembre 2013, 18 p.  
<http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0079/Temis-0079396/20759.pdf>

\* : cf. glossaire

